

# Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

## CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 12.06.2024

### Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF) sur le préavis 05/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 48'000'000.00 destiné à financer l'achat du complexe scolaire Le Bix sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le mardi 14 mai 2024 pour la présentation du préavis 05/2024 en présence de Messieurs Frédéric Guilloud et Philippe Esseiva, membres du comité de direction (CoDir), ainsi que de Mesdames Annick Kosel, directrice générale de l'AISGE et Dominique Althaus, secrétaire générale et directrice des finances. Nous les remercions pour les réponses à nos questions, ainsi que les documents complémentaires transmis à notre demande après cette séance.

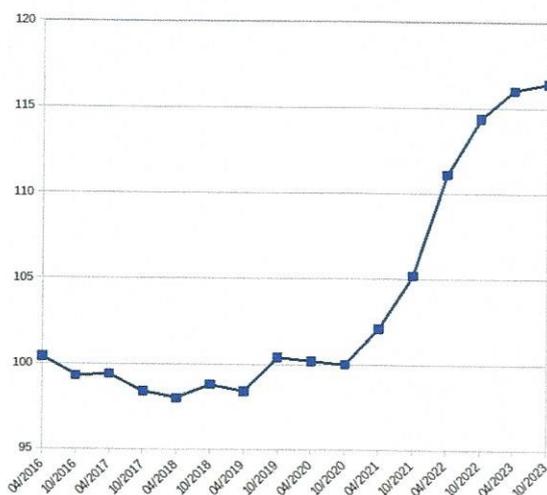
Les membres de la CoGeF présents étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue), Denis Berger (Arzier-Le Muids), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex); Noémie Dunand (Genolier) était excusée.

Les membres de la CoGeF se sont ensuite retrouvés in corpore en séance le 4 juin 2024 à Trélex.

## 1. Analyse Financière

### a. Augmentation des Coûts de Construction

L'augmentation de 20% des coûts de construction est en conformité avec l'évolution de l'indice fédéral des prix de la construction. Selon les données de l'Office fédéral de la statistique<sup>1</sup>, l'indice des prix de la construction a progressé de 98.8 en 2018 à 116.4 en octobre 2023, ce qui représente une augmentation d'environ 17%.



1 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/prix-construction.html>

L'estimation de 17% du CoDir est donc conforme. De plus, l'ajout d'une marge de sécurité de 3% est une mesure prudente.

Les autres éléments d'augmentation des coûts sont : les fouilles archéologique (1M), les panneaux solaires (362K) et une marge importante de divers et imprévu (4M).

## b. Répartition des Coûts

La répartition des coûts doit montrer l'impact financier sur nos communes, conformément à l'article 29 des statuts de l'AISGE. Les coûts sont répartis à parts égales entre la population et le nombre d'élèves de nos communes. Voici la répartition détaillée:

Commune	Pop. Fin 2023	Nb Elèves Fin 2023	Investissement	Amort.	Fonc.	Coût Annuel	VPI <sup>2</sup> (2022)	En nb De pts	TxI <sup>3</sup> Actuel
Arzier- Le Muids	2'971	374	14'392'294	570'339	90'996	<b>661'335</b>	187'984	3.52	64
Genolier	2'038	237	9'478'962	368'364	59'345	<b>427'709</b>	212'699	2.01	55
Givrins	1'019	115	4'669'011	180'088	29'122	<b>209'210</b>	84'868	2.47	67
St-Cergue	2'916	317	13'117'610	501'208	81'434	<b>582'642</b>	107'048	5.44	66
Trélex	1'447	149	6'342'123	239'000	39'104	<b>278'104</b>	121'414	2.29	55.5
	10'391	1'192	48'000'000	1'859'000	300'000		714'013		

Selon une estimation de notre commission les frais de fonctionnement additionnels de CHF 300'000 par an couvrent les consommations d'eau, d'électricité, de chauffage, l'assurance, l'entretien, le nettoyage, les intérêts sur la dette et le fonds de rénovation de 0.5% de la valeur.

## c. Impacts sur les Finances Communales

L'amortissement et les coûts de fonctionnement ajoutent une charge fiscale sur les communes, variant de 2 points d'impôt pour Genolier jusqu'à 5.44 points pour St-Cergue.

## d. Panneaux Solaires

Les panneaux solaires, initialement retirés du projet pour des raisons économiques, ont été réintégrés en raison de la crise énergétique. L'installation de panneaux solaires est justifiée par la possibilité de consommer directement une grande partie de l'énergie produite sur place, ce qui contribuera à amortir le projet d'installation de ces panneaux plus rapidement.

## e. Subventions et Revenus

Le Canton subventionne les salles de gym triple à hauteur de 5% du coût total. La commission trouve cette contribution extrêmement faible alors que la salle de gym est la principale raison du

2 VPI = valeur du point d'impôt selon décompte péréquation 2022

3 TxI = taux d'imposition

coût fort élevé du Bix par rapport à des réalisations similaires (rapport 32 de la Cour des comptes<sup>4</sup>). Elle encourage donc le CoDir à rechercher d'autres sources de subventionnement.

La commission reconnaît tout de même que la location de cette salle à des associations sportives et pour des événements générera des revenus supplémentaires, répondant à un besoin criant dans le district.

## f. Plan d'Amortissement

Le plan d'amortissement comptable fourni par le CoDir prévoit un amortissement sur 30 ans pour la plupart des objets. Cet investissement sera financé par un emprunt, portant la dette de notre association à CHF 66'000'000, proche du maximum autorisé de CHF 68'000'000. Cette dette augmentera également la dette hors-bilan des 5 communes membres de l'AISGE. La réduction de la dette est aujourd'hui atteinte par un amortissement financier d'environ 392'000CHF par an (comptes 2023 de l'AISGE). Malgré des taux d'intérêts très faible il serait tout de même prudent, à l'avenir, d'augmenter le montant alloué au remboursement de la dette, nous invitons le CoDir à poser une réflexion sur ce sujet.

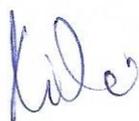
## 2. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 05/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 48'000'000.00 destiné à financer l'achat du complexe scolaire Le Bix sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids.

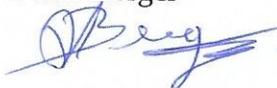
St-Cergue, le 5 juin 2024.

La commission de gestion et finances,

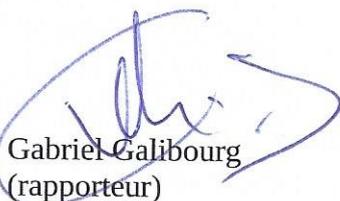
Nina Darricau



Denis Berger



Noémie Dunand



Gabriel Galibourg  
(rapporteur)



Evelyne Vogel

4 <https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/10195i-rapport-n-32-audit-des-projets-de-constructions-scolaires-pour-lenseignement-obligatoire>